



Projet de plan national de lutte contre la maladie de Lyme et autres maladies transmises par les tiques 2016

28 septembre 2016

- **Objectifs**
 - Mettre en œuvre des mesures immédiates de prévention, de surveillance et de prise en charge des patients
 - Développer nos connaissances sur les maladies transmissibles par les tiques pour améliorer les mesures de lutte contre les tiques et la prise en charge des patients
- **Un plan évolutif**
 - Le plan ne dispose pas de date de fin
 - Les actions peuvent évoluer dans le cadre de la gouvernance mise en place (ajout de nouvelles actions...)
- **Un plan comprenant 5 axes stratégiques et 15 actions**
- **Un plan qui doit s'intégrer dans une dimension européenne, voire internationale**
 - Partage d'informations, échanges de pratiques, projets de recherche communs
- **Mais un plan qui doit aussi s'ancrer dans les territoires au plus près des populations**
 - rôle des Agences régionales de santé

- **Méthode d'élaboration**

- Recueil des attentes des associations lors de la réunion du 29 juin 2016
- Mise à contribution des principaux acteurs pendant l'été
 - *Administrations centrales (santé, agriculture, écologie, recherche)*
 - *Agences de sécurité sanitaire et équivalent (Santé Publique France, ANSES, ANSM, CNEV...)*
 - *Assurance maladie (CNAMTS, MSA, HAS...)*
 - *Professionnels de santé (INSERM-AVIESAN, sociétés savantes, CNR...)*
 - *Professionnels de la chasse et des forêts (ONF, ONFCS...)*
- Une synthèse des contributions par le ministère en septembre
- Une présentation et une concertation avec les associations sur le projet

- **Une gouvernance à mettre en place**

- Chaque action a un pilote identifié qui définit les modalités de mise en œuvre de celle-ci
- Mise en place d'un COPIL, présidé par le DGS avec les associations, les pilotes des axes (ANSES, CNEV, Santé Publique France, ANSM, SPILF, INSERM-AVIESAN), ainsi que la DGOS et une ARS
- Une fréquence de réunion tous les 6 mois avec les associations avec un COPIL intermédiaire entre administrations

=> Proposition de premier COPIL autour du 15 janvier

- **Un centre de ressources sur le site du ministère pour synthétiser les avancées du plan**

Les cinq axes stratégiques du plan

- **Axe stratégique 1 : Améliorer la Surveillance vectorielle et les mesures de lutte contre les tiques dans une démarche *One Health – Une seule santé***
- **Axe stratégique 2 – Renforcer la surveillance et la prévention des maladies transmissibles par les tiques**
- **Axe stratégique 3 – Améliorer et uniformiser la prise en charge des malades**
- **Axe stratégique 4 – Améliorer les tests diagnostiques**
- **Axe stratégique 5 – Mobiliser la recherche sur les maladies transmissibles par les tiques**

Axe stratégique 1 : Améliorer la Surveillance vectorielle et les mesures de lutte contre les tiques dans une démarche *One Health – Une seule santé*

- **Action 1 : Renforcer la surveillance des différentes tiques sur le territoire**
=> Pilote ANSES-CNEV
 - Elaborer une cartographie du risque lié à la répartition des tiques en France (avril 2017)
 - Mettre en place une application permettant le recueil des morsures de tiques par le public (si possible printemps 2017)
 - Evaluer l'opportunité de mettre en place un dispositif de surveillance des tiques (2018)
- **Action 2 – Améliorer nos connaissances sur l'écologie de la tique et identifier les mesures de lutte les plus efficaces**
=> Pilote ANSES
 - Mettre en place une convention de recherche et de développement (CRD) en janvier 2017
 - Elaboration d'un rapport de synthèse sur les mesures de lutte (fin 2017)
- **Action 3 – Tester l'efficacité des répulsifs contre les tiques et préciser les modalités de leur utilisation, notamment pour les travailleurs**
=> Pilote ANSES
 - Mettre en place une convention de recherche et de développement (CRD) en janvier 2017
 - Elaboration d'un rapport de synthèse sur l'efficacité des répulsifs (fin 2017)

Axe stratégique 2 – Renforcer la surveillance et la prévention des maladies transmissibles par les tiques

- **Action 4 : Généraliser sur l'ensemble du territoire la surveillance des maladies transmissibles par les tiques**
=> *Pilote Santé Publique France*
 - Renforcement sur l'ensemble du territoire du réseau Sentinelles (1^{er} rapport janvier 2017)
 - Analyse annuelle des données d'hospitalisation PMSI (1^{er} rapport en janvier 2017)
 - Finalisation des études d'incidence régionale en Alsace et France Comté (début 2017) et évaluation de l'opportunité d'étendre à d'autres régions
- **Action 5 - Développer l'information sur les mesures de protection à l'orée des forêts et des sentiers de randonnée**
=> *Pilote Santé Publique France*
 - Mettre en place des panneaux d'information à l'orée des forêts domaniales puis communales à partir de 2017
 - Elaborer des campagnes d'informations auprès de certains publics cibles (ex. randonneurs, promeneurs, chasseurs...) à partir de 2017
- **Action 6 - Intégrer un volet sur les maladies vectorielles dans les schémas régionaux de santé et les autres politiques de santé régionales ou locales**
=> *Pilote ARS*
 - Mettre en place des campagnes locales d'informations avec des partenariats ciblés (ex. Education nationale, collectivités...)
 - Développer des actions de formation des professionnels de santé (fin 2017)
- **Action 7 – Faire évoluer les messages et supports de prévention, en lien avec les associations et en prenant en compte les résultats des sciences participatives et comportementales**
=> *Pilote Santé Publique France*
 - Intégrer des questions relatives aux maladies transmissibles par les tiques dans le baromètre santé (1^{ers} résultats au 1^{er} semestre 2017)
 - Mise en place d'un groupe de travail pour réviser les supports d'information en fonction des résultats (2^{ème} semestre 2017)

- **Action 8 - Elaborer un bilan standard des examens étiologiques à pratiquer en cas de suspicion de Borréliose de Lyme et autres pathologies transmissibles par les tiques**

=> SPILF avec sociétés savantes concernées (rhumatologie, neurologie, dermatologie...)

- Elaborer un bilan standardisé décrivant précisément la liste des examens permettant un diagnostic pour les formes tardives de la borréliose de Lyme (décembre 2016)
- Validation par la HAS et diffusion du bilan auprès des organismes de sécurité sociale pour prise en charge (début 2017)
- Mise en œuvre de ce bilan à toute personne présentant des symptômes chroniques survenant après une morsure de tique dans des centres spécialisés de prise en charge désignés dans chaque région (à partir de 2017)

- **Action 9 Elaborer un protocole national de diagnostic et de soins (PNDS) pour les maladies transmissibles par les tiques**

=> SPILF avec sociétés savantes concernées (rhumatologie, neurologie, dermatologie...)

- Elaborer un protocole national de diagnostic et de soins (PNDS) pour élaborer des bonnes pratiques nationales de prise en charge (juin 2017)
- Validation par la HAS et diffusion du PNDS auprès des organismes de sécurité sociale pour harmoniser la prise en charge lors des demandes d'exonération du ticket modérateur (2nd semestre 2017)
- Mise en place de filières de soins ville-hôpital autour des centres spécialisés de prise en charge (2nd semestre 2017)
- Mise en œuvre de ce PNDS (à partir du 2nd semestre 2017)

- **Action 10 – Evaluer l'opportunité d'inscrire la maladie de Lyme dans la liste des affections de longue durée (ALD)**

=> Pilote DSS-CNAMTS

- Proposition par la HAS des critères médicaux de l'admission des formes chroniques de la maladie de Lyme dans la liste des ALD et recommandations des actes et prestations nécessaires (saisine de la Ministre à la HAS en juin 2016)
- En fonction de l'avis de la HAS, prise d'un décret modifiant la liste des ALD (DSS)

- **Action 11 – Renforcer le contrôle qualité des laboratoires de biologie médicale et le contrôle de la qualité des notices des tests**

=> ANSM

- Contrôle national de qualité des notices de 40 réactifs (dont 34 Elisa) pour vérifier leur conformité aux exigences de la directive européenne 98/79/CE et aux remarques du HCSP en 2014 (rapport final octobre-novembre 2016)
- Nouvelle opération de contrôle qualité auprès des laboratoires de biologie médicale pour vérifier la qualité de leurs résultats et de leur interprétation (rapport de synthèse fin 2017)

- **Action 12- Evaluer la performance des tests actuellement commercialisés**

=> CNR avec ANSM

- Evaluation de la performance des tests Western-Blot au regard des recommandations européennes (rapport au dernier trimestre 2016)
- Evaluation de la performance des tests Elisa au regard des recommandations européennes (rapport fin 2017)

- **Action 13 – Développer de nouveaux outils de diagnostic post-exposition vectorielle s'appuyant sur les nouvelles technologies, y compris en s'inspirant des méthodes diagnostiques vétérinaires**

=> *INSERM-AVIESAN / Institut Pasteur*

- Fédérer les équipes de recherche en santé animale et santé humaine pour développer des nouveaux outils diagnostiques en utilisant des techniques de pointe (PCR, spectrométrie de masse...)
- Développer un test générique permettant de détecter un ensemble d'agents pathogènes après une morsure de tique

- **Action 14 – Mener des études sur l'épidémiologie et la physiopathologie des maladies transmissibles par les tiques (projet OH ! Ticks)**

=> *INSERM-AVIESAN / INRA*

- Détecter, identifier et isoler les micro-organismes nouveaux à partir de prélèvements de patients et d'animaux souffrant de symptômes inexplicables après une morsure de tique (2017-2021)
- Démontrer la compétence des tiques à transmettre ces agents pathogènes
- Fournir des éléments concrets pour une meilleure gestion des maladies à tiques (prévention, diagnostic, soins...)

- **Action 15 – Mettre en place une cohorte prospective de suivi des patients**

=> *Pilote INSERM-AVIESAN*

- Lancer un appel à projets pour la mise en place d'une cohorte nationale, prospective et multicentrique, pour suivre les patients exposés aux morsures de tiques et incluant une dimension sciences humaines et sociales pour mieux connaître et analyser le vécu de la maladie (2017)
- Mise en place de bibliothèques
- Inclusion des patients qui ont effectué les tests du bilan standard et sont pris en charge dans les centres spécialisés

MERCI DE VOTRE ATTENTION